

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin 2017 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, Maire.

Présents : William BARRE, Etienne BEAUGRAND, Claude BRUNIER, Alain CLOYSSIL, Sophie DESWART, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Frantz LALANDE, Maryline MENUZ, Evelyne RIETSCH, Valérie STRUB.

Absents excusés : Alexandre EDOUARD pouvoir à Valérie STRUB,  
Francis EDOUARD pouvoir à Olivier HUSSON,  
Laurent MAUGENEST pouvoir à Alain CLOYSSIL,  
Mathieu NICOURT pouvoir à Evelyne RIETSCH.

Secrétaire de séance : Valérie STRUB  
Secrétaire administrative : Catherine JOLY

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2017**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

**SEANCE DU 30 JUIN 2017**

Le point 8 « Rentrée scolaire 2017-2018 : modification des rythmes scolaires » n'a pas donné lieu à délibération au cours de cette séance.

**1. Election des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

A l'unanimité des membres présents et représentés, ont été élus :

Délégués titulaires : M. Alain CLOYSSIL, Mme Martine LAFORGE, M. Olivier HUSSON ;  
Délégués suppléants : M. Francis EDOUARD, M. Frantz LALANDE, Mme Evelyne RIETSCH.

**2. Indemnités de fonction des maires, des adjoints et des conseillers délégués tenant compte du nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1022 à compter du 01/01/2017) [annule et remplace la délibération 02/04-8 du 2 avril 2014 et modifie la délibération 29/04-3 du 29 avril 2014]**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant délégation de fonction est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale fixé aux taux suivants :

- Maire : 30.12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique = 1 028.27 €
- Premier adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP = 281.64 €
- Deuxième adjoint : 7.37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP = 251.59 €
- Troisième adjoint : 7.37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP = 251.59 €
- Quatrième adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP = 281.64 €
- Conseiller Municipal délégué : 2.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP = 89.78 €

Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

### **3. Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Vu les besoins ponctuels de trésorerie dans le cadre de subventions acquises et du FCTVA dont le versement n'a pas encore été perçu ;

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par les établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture d'un crédit de trésorerie de 100 000 € (cent mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France sur une durée de 364 jours.

### **4. Ecole Jean de la Fontaine – réfection de la toiture : proposition de mission de maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent que la mission de maîtrise d'œuvre soit confiée à l'Agence Thierry LEYNET, dont la rémunération s'élève à 14.40 % du montant hors taxes des travaux, et autorisent M. le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **5. BUDGET M 49 – Décisions modificatives**

Considérant le budget primitif 2017 de la M 49 et à la demande de Mme Pierrette DUCROT, Trésorière, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent les décisions modificatives suivantes :  
M. le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

|                |         |  |               |
|----------------|---------|--|---------------|
| Fonctionnement | D/022   | Dépenses imprévues (exploitation)      | -2 490.81 €   |
| Fonctionnement | D/61523 | Entretien et réparations réseaux       | +2 490.81 €   |
|                |         |  |               |
| Investissement | D/020   | Dépenses imprévues (investissement)    | -12 218.94 €  |
| Investissement | D/212   | Agencement et aménagements de terrains | + 12 218.94 € |

### **6. Crèche du canton de Rozay-en-Brie : adoption des tableaux de dissolution de la crèche et paiement du Fonds de Compensation par la commune de Fontenay-Trésigny**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident :

- d'adopter les tableaux de dissolution finalisés du syndicat de la crèche du canton de Rozay-en-Brie tels que présentés ;
- d'intégrer les sommes correspondantes à la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement, à savoir :
  - excédent d'Investissement : 935.78 €
  - déficit de Fonctionnement : 76.72 €
- d'approuver la décision modificative suivant sur le budget 2017 de la M 14 :

|                |       |  |            |
|----------------|-------|--|------------|
| Fonctionnement | R/002 | Excédent de Fonctionnement             | -76.72 €   |
| Fonctionnement | D/022 | Dépenses imprévues (Fonctionnement)    | +76.72 €   |
|                |       |  |            |
| Investissement | D/001 | Solde d'exécution                      | -935.78 €  |
| Investissement | D/22  | Agencement et aménagements de terrains | + 935.78 € |

- d'approuver la décision de la commune de Fontenay-Trésigny de prendre à sa charge le paiement en totalité de la facture correspondante au FNC, d'un montant de 434,00 € et qu'elle n'en demande pas le remboursement aux communes concernées.

### **7. Association Les Ecoliers du Plessis : versement d'une subvention supplémentaire de 50 € pour la kermesse**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention supplémentaire de 50 € à l'association Les Ecoliers du Plessis.

**8. Demande de dérogation scolaire**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte, à titre exceptionnel, de prendre en charge les frais de scolarité des enfants de Mme LE BIHAN, institutrice nommée à l'école du Plessis-Feu-Aussoux à la rentrée scolaire 2017-2018.

**9. SDESM : adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM.

**10. Exposition Universelle 2025 : soutien à la candidature du Département de Seine-et-Marne à l'accueil du Village Global de l'Exposition Universelle**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de soutenir la candidature du Département de Seine-et-Marne à l'accueil du Village Global de l'Exposition Universelle 2025 au Val d'Europe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h